



# Communiqué de presse

**Erratum à l'avis de convocation à l'AGO  
du 15 février 2010 tel que publié le 14/01/2010  
dans le journal l'Economiste**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage «SAMIR» sont informés que l'heure de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se réunira extraordinairement le 15 Février 2010 est avancée à dix (10) heures et trente (30) minutes au lieu de seize (16) heures comme annoncé dans l'avis de convocation publié au journal l'Economiste en date du 14/01/2010.

Conformément à l'avis de convocation publié dans l'édition du 14/01/2010 du journal l'Economiste et en considérant la modification contenue dans le présent communiqué, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage «SAMIR», société anonyme au capital de 1 189 966 500 de dirhams divisé en 11 899 665 actions de 100,00 dirhams chacune de valeur nominale, dont le siège social est à Mohammedia, immatriculée au registre de commerce auprès du Tribunal de Mohammedia sous le numéro 91, se réunira extraordinairement le 15 Février 2010 à 10 heures et 30 minutes au siège social de la société sis Route côtière de Mohammedia BP 89 & 101, Mohammedia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des caractéristiques du programme de rachat de la SAMIR de ses propres actions telles que ratifiées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 3 mars 2009 ;
- Nouvelles caractéristiques du programme de rachat ;
- Pouvoirs au conseil d'administration ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- Questions diverses.